



@d aménagement durable[®]
 Une contribution de la DREIF
 et des EPA d'Ile-de-France
 à l'aménagement durable de la ville

Indicateur : Indice de biotopes

Ligne d'action : « développer la surface des biotopes »

L'indice de biodiversité est calculé à partir de la qualification des espaces, déterminée en fonction de leur potentiel d'accueil de biodiversité.

L'ensemble de la méthodologie est décrite dans le document intitulé « Intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement de la ville: qualifier les espaces pour contribuer aux choix d'aménagement », DREIF juillet 2009, disponible sur le site internet de la DREIF.

L'indice de biodiversité ordinaire est calculé à partir des 25 postes naturels, semi-naturels ou anthropisés, définis dans le MOS (2003) qui potentiellement peuvent accueillir de la biodiversité. Tel que calculé, cet indice ne peut être interprété sans son complément, l'indice de biodiversité remarquable.

Chiffres-clés de l'indice de biodiversité ordinaire:

	Biotopes		
	Indice	max	min
Ile de France	0,137		
Paris	0,118	0,201	0,003
Petite couronne	0,116	0,447	0,024
Grand couronne aggro	0,147	0,342	0,032
Grande couronne non aggro	0,137	0,378	0,058

Pour aller plus loin

Il paraît judicieux d'affiner la méthode de calcul de cet indicateur en prenant également en compte les surfaces comptabilisées pour le calcul de l'indice de biodiversité remarquable, en leur affectant un facteur de pondération adapté à leur potentiel d'accueil de biodiversité ordinaire. De cette façon, les communes ayant d'importants espaces comptabilisés dans la biodiversité remarquable ne seront pas pénalisées par rapport à des communes qui en comprennent peu. En effet, l'ensemble de la surface communale est prise en compte au dénominateur du calcul.

Biotopes remarquables

L'indice de biodiversité remarquable est calculé à partir de la qualification des espaces, déterminée en fonction de leur potentiel d'accueil de biodiversité.

L'ensemble de la méthodologie est décrite dans le document intitulé « Intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement de la ville: qualifier les espaces pour contribuer aux choix d'aménagement », DREIF juillet 2009, disponible sur le site internet de la DREIF.